



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070488

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 25/06/2024 15H41 C:025094 I:08872
V/REF : 948610
V/Email reçu le Mardi 25/06/2024 a 15H41

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 01069
IMMEUBLE : DOM.BELLE COUR -1069
RUE DU 19 MARS 1962
LE DOMAINE DE BELLE COUR
01480 JASSANS RIOTTIER

Vaulx en Velin, le 08 Juillet 2024

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N98 DU 19 MARS 1962 - LOGEMENT DE MME GUINET AU 1ER ETAGE TEL

MOTIF : INTERVENIR POUR LE DEBLOCAGE DE LA PORTE FENETRE CUISINE QUI BLOQUE EN
BAS (REPLACEMENT DE LA CREMONE A TETIERE VERROUILLAGE HAUT ET BAS POUR
CHASSIS 2 VANTAUX (AVEC GÂCHES))

Donneur d'ordre : Mme J. VOUILLON

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 28/06 A 10H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME GUINET AU 1ER ETAGE
DEBLOCAGE DE LA PORTE FENETRE CUISINE EN PROVISIOIRE
REPLI DU CHANTIER

LE 05/07 A 08H45 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A DEUX TECHNICIENS
DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA CREMONE DE LA PORTE FENETRE
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 05/07/24 a 17H38 Mme J. VOUILLON

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070488

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	2	71,12		71,12
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	2	50,80		50,80
1,00	MS00047-Rempl.Crémone verrou 2/3 galets	51	126,41		126,41
TOTAL H.T.					248,33
T.V.A. a 10,00%					24,83
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>273,16</u>

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 948610 du 25/06/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVOUX
Tel:04.81.51.03.10

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr; jessie.vouillon@semcoda.com

Référence de la Demande

N°: 761 929 du 25/06/2024

THCMEEPP Txv hors contra Menuiseries ext Partie privat.

01-EE-2211-ENT-61563100

Marché : M - 231009002-1

Lieu d'intervention

MME GUINET Dominique
98 TER Rue du 19 Mars 1962
Le Domaine de Belle Cour
01480 JASSANS RIOTTIER

Téléphone : 06.98.28.54.40 / 06.27.14.22.54

01069-00001-00001-00015 H / Type 3 G / 01

Etage : 01

Date entrée: 31/08/2014

Délai

Date limite exécution : 10/07/2024

Observations

BC VALIDE PAR FLORIAN VERGNEAUX

Tél : 06.27.14.22.54

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	71,13	71,13	7,11	78,24
MS00048 Déblocage de la porte fenêtre cuisine qui bloque en bas Ne peut plus utiliser sa porte fenêtre. Remplacement de la crémonne à têtère verrouillage haut et bas pour chassis 2 vantaux (avec gâches) y compris toutes sujétions de pose, que si nécessaire.	1,00	71,13	71,13	7,11	78,24

Total H.T.	142,26
Total TVA	14,22
Total TTC	156,48

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par VOUILLON Jessie le 25/06/2024

Le Responsable
Nom et Signature

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **98 TER Rue du 19 Mars 1962 Le Domaine de Belle Cour 01480 JASSANS RIOTTIER**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **25/06/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 948610